# Gentioux Pigerolles

Lettre d'information municipale

**Décembre 2024**

## Le bar-restaurant municipal : qui pour remplacer La Colombe ?

Depuis mai 2024, les portes de La Colombe se sont fermées après presque trois ans d'activité qui ont changé l'animation et la vie dans le bourg de Gentioux et, plus généralement, de notre bout de Plateau de Millevaches. Les murs, la licence et une partie du matériel appartenant à la municipalité, il a été décidé, dès les premiers éléments de l'entreprise partante reçus, de relancer un appel à candidatures sur la base d'un cahier des charges qui a repris largement les attentes de la commission élu(e)s-habitant(e)s qui avait rédigé la précédente annonce.

Ainsi, depuis septembre, une offre de reprise est proposée sur les canaux de la communauté de communes et plusieurs candidatures sont en cours de construction. En effet, l'expérience appelant à certaines précautions, la municipalité a souhaité que les candidat(e)s élaborent un dossier plus solide que lors de la précédente recherche de projet, notamment afin de mettre toutes les chances du côté du nouveau projet pour les années à venir.

Vous avez peut-être été sollicités pour remplir un questionnaire dans le cadre d'une étude de marché ? C'est une des pièces demandées dans le cadre de cette procédure. N'hésitez pas à indiquer aux candidat(e)s ce que vous souhaiteriez trouver demain comme service dans ce bâtiment idéalement situé sur notre commune.
Les candidatures sont à adresser au 31 décembre 2024 pour un jury de sélection composé de membres du conseil municipal qui se réunira en janvier 2025 afin de permettre aux candidat(e)s retenu(e)s de disposer de temps avant une réouverture idéalement envisagée au printemps prochain.

## Ouverture de Max Atelier

Fort de plus de dix années d'expérience avec MAX ENTREPRISE, Fabrice Martinat s'engage dans une nouvelle aventure en ouvrant son atelier, MAX ATELIER, à Pigerolles. Une décision audacieuse qui élargit ses horizons.
Il met à disposition de nouveaux services, incluant l'entretien et la réparation de divers véhicules. Les engins forestiers, agricoles et TP, également tous matériel agricole, mais aussi les véhicules particuliers, utilitaires et les poids lourds.

Les travaux de soudage sont aussi réalisables à l'atelier. Il sera également possible pour vous de passer commande et de faire monter vos pneus quelque-soit la catégorie.

Chez MAX ATELIER, vous pourrez également vous présenter pour vos réparations et fabrications de flexibles hydrauliques, avec un atelier doté de plus de 350 références de raccordement.
Il est également possible de passer des commandes spéciales pour des besoins spécifiques.

Enfin, l'entreprise propose le broyage lourd avec un tracteur de 420 chevaux.

**Rendez-vous au 1 chemin de la Sagne, 23340 Gentioux-Pigerolles.**
**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'entreprise au 05 55 83 01 47 de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h ou envoyer un message à l'adresse suivante : maxateliersasu@gmail.com**

## Un nouveau relais postal chez Max Atelier !

Avec la fin du conventionnement entre la Poste et l'entreprise qui le gérait auparavant, la commune ne disposait plus de relais postal à Gentioux depuis quelques mois.

La perte de ce service et les conditions des services postaux font qu'il n'est plus possible aujourd'hui de demander l'ouverture d'une agence postale communale à Gentioux-Pigerolles, seul le maintien d'un relais postal était envisageable sous réserve de trouver une entreprise volontaire pour accueillir ce service en contrepartie d'une formation du personnel, de matériel et d'un soutien financier de La Poste.

Comme vous avez pu le lire dans la presse locale, c'est Max Atelier qui a levé la main pour implanter un relais postal dans ses nouveaux locaux à l'entrée ouest de Pigerolles en bordure de route départementale. Vous pouvez donc, dès à présent, venir acheter vos timbres, enveloppes et autres produits postaux comme venir récupérer vos colis !

**Le relais postal est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30 et est joignable au 05 55 83 01 47.**

Les timbres augmentant de 10 centimes à compter du 1er janvier prochain, nous ne pouvons que vous encourager à découvrir très bientôt les nouveaux locaux du relais postal de Pigerolles !

## L'enfouissement des réseaux : un vaste chantier 2024-2026

Après Faux-la-Montagne et La Villedieu, c'est au tour de Gentioux-Pigerolles de bénéficier de l'appui du Syndicat des Énergies de la Creuse (SDEC), afin de conduire l'enfouissement des réseaux aériens sur nos bourgs.

Petit supplément pour notre commune : le village des Salles avait demandé depuis plusieurs années l'enfouissement de ses réseaux et bénéficie en ce moment, à titre exceptionnel, de cette opération financée par ses habitant(e)s au moyen des ressources de sa section.
Ces vastes chantiers sont aussi l'occasion pour la commune de questionner, redéployer et moderniser les mâts d'éclairage public. Une manière de travailler à intégrer dans les prochaines années la zone cœur de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) portée par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

Pour notre commune, au chantier actuellement en cours aux Salles par l'entreprise Socalec, suivront en milieu d'année prochaine les travaux à Pigerolles qui devraient se clore début 2026. La fin d'année 2025 devrait voir la réalisation de la première tranche de l'enfouissement des réseaux à Gentioux tandis que 2026 devrait boucler la boucle avec la conduite de la seconde tranche.

Ainsi, à l'échéance de la fin d'année 2026, les deux bourgs de Gentioux et Pigerolles devraient compter des luminaires neufs, plus esthétiques, plus économes et mieux implantés qui amélioreront, nous l'espérons, le cadre de vie de toutes et tous.

## Adduction d'eau potable : un nouveau réseau pour Chez Gorce

Une autre demande qui était en souffrance depuis plusieurs années : les problèmes d'adduction en eau potable au village de Chez Gorce, notamment pendant la période estivale où la population du village fait plus que tripler !

La municipalité a fait le choix de réaliser en interne une étude afin de déterminer la problématique de ce réseau. Celle-ci a pointé l'âge avancé des conduites davantage qu'un problème de ressource en eau au niveau du captage du village, même si la question de la pression demeure sans doute liée, elle, à la configuration même du circuit où la différence d'altitude entre le captage et le haut du village est faible.

En l'état, le projet initial d'interconnexion de ce réseau avec la liaison Verginas (captage de Ladoux) – Gentioux, très coûteux, n'aurait pas réglé le problème d'approvisionnement dans des conduites fortement dégradées et l'augmentation de pression à l'intérieur d'un tel réseau aurait sans doute provoqué de nombreuses fuites d'importance.
C'est pourquoi, pour une dépense prévisionnelle de 66 000 euros, c'est l'entreprise Fracasso qui a été retenue par la commune pour conduire des travaux de renouvellement de l'ensemble du réseau secondaire du village. Ce chantier, suivi par l'équipe technique municipale et Thomas Flour, agent de maîtrise dans l'eau de profession et maire-adjoint, touche actuellement à sa fin et devrait donc permettre aux habitantes et habitants du village de bénéficier prochainement de plus d'eau et ce, quel que soit la période de l'année.

Un autre projet qui sera initié par la municipalité, avant sa transmission au 1er janvier prochain au syndicat des eaux de la Haute Vallée de la Creuse, est le renouvellement du réseau principal du bourg de Pigerolles, le long de la route départementale 8 (rue des Mille Sources), lui aussi âgé et soumis constamment au passage de poids lourds. Avec ces deux chantiers importants, la municipalité va engager l'essentiel de ses réserves budgétaires et transmettra le reste au syndicat pour que celui-ci puisse mener les nombreuses opérations similaires qui ne manqueront pas de pointer leur nez dans les années à venir.

## Le village de Joux : le patrimoine à l'honneur

Dans la suite des premières réflexions abordées dans notre lettre de juillet 2022, l'association des Amis de Joux (ADAJ) a construit patiemment avec, d'une part, ses partenaires de l'association Petit Patrimoine Grandes Causes (PPGC), du C.A.U.E.23 et de la Fondation du Patrimoine et d'autre part avec la municipalité un plan de travaux solide pour la restauration du four à pain et du moulin du village.

Ce projet, approuvé par des acteurs compétents en termes de restauration patrimoniale, suscite un enthousiasme qui se manifeste notamment au travers de la levée de fonds privés portée par la Fondation du Patrimoine, suite à la signature, le 8 mai dernier, d'une convention la liant à la mairie, et à l'association.

Vous pouvez contribuer à la réussite de ce projet en donnant des fonds, déductibles d'impôts, via le site : **https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/site-de-joux-de-gentioux-pigerolles/100149.**

Au mois de juillet, malgré des conditions climatiques difficiles, d'importants travaux d'assainissement et de déblaiement du site ont été réalisés à la pioche et à la pelle vu la configuration et l'humidité du site, par le chantier d'insertion « Horizon Jeune » et quelques bénévoles. Il a permis de retrouver le sol empierré du site, enfoui sous une épaisse couche de terre de remblai et de gravats, ainsi que des canaux de drainage, qui ont pu être restaurés.

Depuis novembre, « Horizon Jeune » a commencé le remplacement de la charpente très dégradée, notamment la panne faîtière, et de la couverture du bâtiment du four. À ce jour, le lattage se termine, autorisant la mise en place d'ardoises, appelées à remplacer les tuiles anciennes. Ce chantier terminé, pourra se terminer alors la restauration globale du corps du four, initiée par Eddy Surget, entrepreneur local, avec le coulage de la sole et la réparation du canal horizontal d'évacuation de la fumée, particularité de ce four.

Concomitamment à la couverture, se poursuit actuellement le talutage de la rampe d'accès et le dégagement du pied Ouest de la digue, recommandé par les agents de la Direction Départementale des Territoires (DDT) dans le cadre des travaux à conduire pour la remise aux normes de l'étang. La réparation des murs du bâtiment

et leur rejointoiement ainsi que les calades et dallages du sol du bâtiment sont reportés à la fin du premier trimestre 2025.

Ce partenariat entre acteurs publics et privés au profit du petit patrimoine municipal s'est aussi bâti sur l'idée que restaurer le patrimoine n'est pas une finalité en soi : l'important est que celui-ci vive et parle aussi à ses contemporains.

Ainsi, par une collaboration entre l'association, l'école de Gentioux, le Parc Naturel Régional et le Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin, un sentier découverte « Au fil des pierres jusqu'au village de Joux » a été inauguré en le 25 juin et permet désormais de remettre en lumière à la fois le riche passé de savoir-faire des maçons creusois, en premier lieu de Jean Cacaud (1827-1900), et le fonctionnement autarcique de nos petits villages de la montagne limousine jusqu'aux premières décennies du siècle dernier.

Ce projet, en cours de réalisation, montre aussi comment peut s'articuler de manière constructive et efficace le travail entre les associations et la municipalité et comment la conjugaison des énergies de chacun(e)s aboutit à une belle réussite collective.

## Monument aux morts de Gentioux : prêt pour un nouveau siècle !

Toujours dans la rubrique patrimoniale, le plus fameux orphelin de France a retrouvé son obélisque tronqué le 4 novembre dernier, juste à temps pour les cérémonies du 11 novembre sous la lumière des projecteurs nationaux.
Cette réinstallation après plusieurs mois de rénovation dans le Lot, a permis de livrer de nouvelles connaissances sur ce monument pas comme les autres : la couleur d'origine de la statue. Un vert-de-gris qui a vraisemblablement été choisi en 1923 pour donner l'impression du bronze et non de la fonte, dont est fait en réalité l'orphelin. Un choix souvent opéré par les communes modestes pour disposer à moindre frais d'édifices qui donnent l'illusion d'être aussi prestigieux que les massives statues en bronze financées par les municipalités les plus riches.

Le fait de replacer l'orphelin auprès de son monument vient clore le chantier de rénovation démarré à la suite des dernières dégradations lors du Centenaire, le 11 novembre 2023. Le granit a été nettoyé, les ferronneries de l'enceinte ont été sondées et repeintes dans leur teinte de 1923, les plaques de marbrite ont été remplacées par du marbre de Carrare tandis que les inscriptions ont retrouvé leur couleur rouge des photographies anciennes. Enfin, faute de pouvoir malheureusement garantir que ce coûteux et précieux travail ne soit pas à nouveau victime d'intentions partisanes, un système de sécurisation a été installé et fonctionne désormais quotidiennement.
Gageons que tout cela permette maintenant à toutes et tous de profiter de la beauté et de la force symbolique du monument pour les dix décennies à suivre !

## Le brûlage des déchets verts, quelles règles en Creuse ?

**Les particuliers et les collectivités locales**

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit toute l'année, en application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental et l'arrêté préfectoral n°23-2019-07-03-002 du 03 juillet 2019. Si le recours aux moyens existants d'élimination des déchets est impossible (stockage, broyage, déchetteries), une demande de dérogation doit être sollicitée auprès de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

**Les exploitants agricoles**

Le brûlage de déchets végétaux (rémanents de taille ou d'élagage, souches) peut être autorisé pour les agriculteurs ou entreprises qui interviennent pour un agriculteur selon les conditions suivantes :

- si le feu est réalisé à moins de 200 mètres des bois et forêts du 01 mars au 31 octobre : demande de dérogation préalable à solliciter obligatoirement auprès de l'unité forêt de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Creuse.
- si le feu est réalisé à moins de 200 mètres des bois et forêts du 1er novembre à fin février : déclaration en mairie (sur la commune de localisation du feu), à réaliser au moins 48 heures avant la date prévue du brûlage.
- si le feu est réalisé à plus de 200 mètres des bois et forêts : pas de formalités, mais déclaration préalable en mairie conseillée.

Dans ces deux derniers cas, au moins une heure avant le début du brûlage, il est également nécessaire de confirmer le début du brûlage auprès du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours, tél. : 18 ou 112), du maire et de la gendarmerie locale.
Pour la sécurité de tous, dans tous les cas de figures, les règles suivantes sont à suivre :

- les feux ne pourront être allumés qu'après le lever du jour et devront être éteints au plus tard à son coucher (ne pas alimenter un feu après 16h30),
- annulation des brûlages en cas de vent dépassant 50 km/heure, ou en cas de sécheresse persistante,
- présence sur les lieux pendant toute la durée des brûlages d'une personne pour surveiller les opérations,
- prévoir des réserves d'eau (en adéquation avec le feu réalisé) pour pallier aux incidents éventuels,
- veiller à ne pas occasionner de gêne due aux fumées.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la DDT de la Creuse : **ddt-foret@creuse.gouv.fr**
DDT de la Creuse - service SERRE / BERMT / unité Forêt - Cité administrative - BP 747 - 23 003 Guéret Cedex.

## Collecte des vieilles radiographies médicales

Tout le monde conserve, dans un tiroir ou une armoire, des radiographies anciennes qui y dorment souvent pendant plusieurs années !

Les vieilles radiographies argentiques ne peuvent pas être jetées aux ordures classiques. Considérées comme déchets dangereux, elles possèdent des sels d'argent mettant près de trois cents ans à se dégrader et susceptibles de polluer les milieux naturels s'ils ne bénéficient pas du traitement adéquat.

Une collecte sociale et écologique :

- Aussi, les Clubs Lions du département de la Creuse vous proposent de les collecter.
- Une entreprise spécialisée les recyclera.
- S'en suivra un engagement humanitaire ; les recettes issues de ce recyclage seront versées à l'association « Enfants- Cancers-Santé ».

À partir de février 2024, vous pourrez déposer vos anciennes radiographies médicales dans les pharmacies creusoises.

## Des difficultés à se chauffer ou réaliser des travaux de rénovation dans votre habitation ?

Le territoire du plateau de Millevaches vient de se lancer dans un nouveau dispositif expérimental : **Territoire Zéro Exclusion Énergétique.** Ce programme prévu sur une durée de 3 ans, vise à accompagner gratuitement les propriétaires aux revenus modestes pour parvenir à une rénovation globale de leur logement.

N'hésitez pas à faire parvenir une demande d'aide technique et financière à l'adresse suivante : ecogestenergie@yahoo.fr ou Ecogestenergie - Le Bourg - Bâtiment école 23340 Faux-La-Montagne

Une commission sera chargée de sélectionner les dossiers en fonction des critères imposés par le programme et de vous accompagner dans votre démarche.

## Tournée d'épicerie sur la commune

Le Magasin Général de Tarnac effectue une tournée d'épicerie sur la commune le lundi. L'épicerie associative propose de l'épicerie sèche, des fruits et légumes, mais aussi tout un assortiment de produits frais et de fromages à la coupe.

Si cela vous intéresse et que vous souhaitez voir quand et comment le camion pourrait s'arrêter devant votre porte, vous pouvez téléphoner au 05 55 95 40 87.

## Recensement de la population 2025

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une enquête statistique qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune.
Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : en ce sens il est étroitement lié à notre capacité à faire fonctionner les services municipaux (secrétariat de mairie, équipe technique municipale, services périscolaires…) mais aussi, par voie de conséquence, à engager les investissements nécessaires ou conduire de nouveaux projets (bâtiments, animations et manifestations, voirie…).

Les données collectées servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire. Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, services de santé, etc.), de programmes de rénovation et d'offre de moyens de transport.

Très concrètement ce sont ces données, collectées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), qui servent de base de discussion entre vos élu(e)s du conseil municipal et les représentants des différentes collectivités et organismes publics (Communauté de communes, Département, Région, État, Europe, Agence de l'Eau…) pour déterminer l'importance d'engager des dépenses publiques demain pour Gentioux, Pigerolles et ses villages.

Une agente recenseuse ; Sophie DESCHAMPS ; a été recruté par la commune et vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boite aux lettres).
Pour faciliter son travail, merci de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.
Si l'enquête est obligatoire pour la commune, son succès dépend avant tout de votre participation. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.
Vous pouvez vous recenser par internet **à partir du 16 janvier 2025** sur le site **www.le-recensement-et-moi.fr** **Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice Internet qui vous sera remise prochainement**, dans votre boite aux lettres ou en main propre par votre agente recenseuse. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

**Vos réponses sont strictement confidentielles**. Elles seront transmises à l'INSEE pour établir des statistiques qui sont anonymisées dès leur réception, conformément aux lois qui protègent votre vie privée. L'agente recenseuse, munie d'une carte officielle, est par ailleurs tenue au secret professionnel.

Le recensement de la population est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.
En cas de doute, vous pouvez contacter Mme Denise Jeanblanc, maire-adjointe et coordinatrice communale au 06.81.70.92.22.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous ferez à notre agente et de votre participation.

Celle-ci permettra de rendre enfin officiel le dynamisme démographique que connaît notre commune depuis plusieurs années mais qui, actuellement, ne bénéficie pas encore pleinement à ses services et à nos infrastructures.

## Spectacles

**« Nos assemblées » le samedi 22 décembre 2024 à 20h30 à la salle des fêtes.**

La compagnie Babel, qui aime s'atteler à des sujets de société épineux, part cette fois du constat de notre désintérêt partiel pour la chose politique. Élise Chatauret et Benoit Pondevie ont mené de nombreuses enquêtes, depuis l'Assemblée nationale jusqu'à la diversité des tiers-lieux, afin de comprendre le sentiment d'impuissance politique qui nous traverse. Le point de départ de ce spectacle est de questionner, par le théâtre, les possibilités de se ressaisir de notre engagement au cœur de la Cité.
**www.snaubusson.com/evenement/nos-assemblees**

**« Toutes nos mains » le samedi 29 mars 2025 à 20h30 à la salle des fêtes.**

Toutes nos mains (titre provisoire) est un duo pour une comédienne et un créateur sonore, écrit à partir des récits de soignantes libérales rencontrées en grande partie en Creuse. À la manière d'un road-movie théâtral, le spectacle dresse le portrait d'une infirmière à domicile sur les routes de campagne, et à travers elle, le portrait d'un monde rural. Un récit traversé de souvenirs, de présences et d'absences, où les voix du passé et du présent se mêlent au son de la radio.
**www.snaubusson.com/evenement/toutes-nos-mains**

**« En plein dans l'œil » le vendredi 24 janvier 2025 à 21h à la salle des fêtes.**

En plein dans l'œil d'après l'œuvre de George Méliès et ATELIER BRUITAGE ET TRUCAGE.
La mairie de Gentioux-Pigerolles et l'association La Bascule sont ravies d'accueillir la Compagnie Alcoléa et Cie pour le Ciné concert **« En plein dans l'œil ».**
*Durée : 1h15, Tout Public – Spectacle Gratuit*
Le spectacle sera précédé d'un **atelier « À la manière de Méliès : découverte des effets spéciaux et des trucages »** de 19h30 à 20h30. Il sera proposé également de manger une pizza après l'atelier afin de permettre aux participants-es de voir le spectacle qui suivra. *Atelier et pizzas à Prix libre - Public familial, n'importe quel âge. L'atelier est sur inscription au 06 56 67 95 61.*

On fait des extraits du spectacle, l'histoire des films de Méliès, on parle cette fois aussi des trucages (en faisant le lien avec les réseaux sociaux et le trucage des photos aujourd'hui). Après la présentation, les participant-es peuvent monter sur scène et essayer les instruments (il y a des instruments rares).

En plein dans l'œil propose une lecture actuelle, poétique et ludique de l'univers de Georges Méliès, interprété par trois musiciens en symbiose avec l'image. Par une multitude d'instruments et une orchestration originale, ils apportent un souffle nouveau à la fantaisie et au génie du père du 7ème art et des trucages.

**Pour vous donner une idée :**
**https://youtu.be/fNliLCmmD9E?si=lPcqxatNq4YgU6xn**

Créé par Jean-François Alcoléa, le ciné-concert En plein dans l'œil se compose de 12 films représentatifs du génie de Georges Méliès, inventeur du 7ème art et des effets spéciaux. Sur scène, trois musiciens virtuoses, en parfaite symbiose avec l'image, insufflent un nouvel élan à ces pépites cinématographiques. Utilisant une multitude d'instruments parfois très surprenants, ils donnent vie à un spectacle sur scène comme à l'écran, d'une inventivité qui fait écho à la créativité de Méliès.

*Conception, compositions musicales et création sonore, clavier, cadre de piano, objets :*
*Jean-François Alcoléa*
*Percussions, guitare : Fabrice Favriou*
*Son, percussions, objets : Thomas Desmartis*
*Régie lumière et vidéo : Eric Seldubuisson*

# État Civil

**Naissances**
GRAY Avril, Orla-Hope le 13/07/24
ALARCON FERRAND Mafalda le 21/08/24

**Décès**
BRUN Marie-Claude le 28/04/24
LAILLET Pascal le 27/07/24
CHARBONNIER Patrice le 24/08/24
BONNET Véronique le 16/09/24
JUILLE Gaston le 07/11/24
BARBAS Jean le 11/12/24

**Mariages**
RAVEL Florence et TUA Éric le 08/06/24
ZELTZ Adèle et MAUPERTUIS Julien le 24/08/24